54me Année — Nouvelle série — N° 147 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 23 OCTOBRE 1948.

# SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 200 francs
Changement d'adresse : 10 frs
C.C.P. Marseille 156-36 — Tél. 1.48

*Administration-Rédaction* :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
*Directeur-Gérant*: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 15 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

## RETOUR

Nouvelle inédite et spécialement écrite pour « Sisteron-Journal » par le romancier Aimé BLANC

(suite)

L'homme secoue le tête et rit encore. Un rire qui se veut fort, dédaigneux, mais qui renferme déjà une nostalgie. De nouveau il repense à Michèle, la revoit dans sa simplicité, admire son courage. Et jolie avec çà, amicale, sympathique... Une comme il y en a peu maintenant...

— NON ! NON ! crie-t-il soudain avec force.... mais sa voix se perd dans le fracas des eaux qui plongent et gifflent la roche à coups de tonnère.

— Non et non ! redit-il, rassuré de ne pas s'entendre, avec la quasi certitude de l'inutilité et de son cri et de sa négation.

Et à grands coups de pioche il essaie de briser l'obstinée image de Michèle qu'il ne peut parvenir à chasser, de reconstruire le mur de ses engagements pris envers lui-même.

Il veut demeurer seul, sans personne pour le regarder vivre. Il veut retrouver les heures heureuses de jadis, effacer la triste plaie qui si durement l'a marqué. Il veut ressusciter ses joies de jeunesse, œuvrer et courir à son aise, ne dépendre que des saisons et de sa propre humeur...

Cependant Jean peut bien essayer d'accumuler ses raisons, il n'arrive pas à se libérer.

— Egoïste ! entend-il.

Il se redresse et regarde alentour. Il n'y a rien, rien que le bruit des eaux s'écrasant sur la roche. L'homme enrage, maudit la fille, mais la revoit vaquer tranquille aux soins de la maison comme si depuis toujours celà eût été sa destinée.

— C'est tout de même fort, s'emporte-t-il. Quelle est cette satanée sorcière ?

Pourtant Michèle lui a paru simple, effacée, sans prétention, a tout de suite offert de s'en aller. N'a-t-elle pas immédiatement envoyé un télégramme pour demander aux siens de la recevoir ?

Le souvenir de la jeune fille s'implante dans la pensée de l'homme, ne veut plus le lâcher. Jean la devine partout, autour et dans lui, dans l'avenir, dans l'air qu'il respire, sous la terre qu'à larges pelletées il soulève, partout la jeune fille est là qui le regarde en souriant. Va-t-elle devenir son tourment et n'a-t-il plus droit à la tranquilité ? Est-ce que cinq ans de bagne ne sont pas suffisants pour acheter son droit de solitude ?

L'homme a mené sa tâche où il le désirait. Il a reconstruit le canal et un seul mètre de terre — ultime digue — empêche l'eau de se précipiter, de courir au bassin et de répandre le bienfait de sa fraicheur dans les terres arides. Mais ce n'est pas pour aujourd'hui. Le bassin reste à réparer et durant quelques jours encore grondera la cataracte et joueront l'eau et la lumière.

Ce qui presse, à présent, c'est la liquidation d'une situation devenue impossible, l'urgence de signifier à l'intruse un rapide congé. Ce sera mieux ainsi. Celà coupera court aux tracas.

Rechargeant ses outils sur l'épaule Jean satisfait s'en revient chez lui, décidé à tout brusquer.

Comme au midi la table est mise et Jean qui n'aperçoit point son hôtesse sort dans la cour pour la chercher. Elle est aux étables où il la surprend aux soins des volailles. De la main elle lui fait signe d'approcher doucement. Jean obéit, intrigué et la jeune fille lui montre une nichée de poussins qui viennent d'éclore et se pressent contre leur mère. Michèle rayonne de bonheur et tant de puérile joie l'habite que Jean n'a pas le courage de jeter bas son allégresse.

Au long du repas, pas davantage il n'a osé ses méchantes paroles, se laissant aller à la douceur des minutes présentes. C'est la jeune fille elle-même qui, à la fin du repas, a parlé la première de son proche départ. Jean a perçu les regrets dans la voix et deviné le désarroi de l'âme. Michèle assez vite a su se dominer et a même plaisanté.

Dans le lit de son enfance l'homme n'a pu trouver le sommeil. Toute sa nuit n'a été qu'une lutte et, dès l'aube, il s'en est allé pour ne pas montrer sa misère. Celà ne peut plus durer, il faut qu'au plus tôt la jeune fille parte. Autrement à quoi bon la libération de son individu si ce n'est que pour emprisonner l'âme dans un nouveau tourment ?

A l'heure du facteur, comme par hasard, Jean s'est trouvé sur le chemin de l'homme de la poste et, sous prétexte de lui épargner du chemin, s'est fait remettre le télégramme adressé à Michèle. En sa possession, il a repris sa marche. La missive lui brûlait les doigts. Moins de cinquante mètres plus loin Jean n'a pu résister à la curiosité.

« Nous t'attendons. Viens. Caresses. »

Après avoir lu, Jean Rivas s'est assis au bord du sentier et, menton dans les mains, est resté longtemps sans bouger. Une grande heure plus tard il s'est enfin relevé, a fait quelques pas puis, d'un geste décidé, il a déchiré le télégramme et en a jeté au vent les morceaux...

Fin.

———

Voir « Sisteron-Journal » du 30 Juillet, 7 et 14 Août, 11, 18 et 25 Septembre, 2, 9 et 16 Octobre.

## Importante baisse
### sur les prix de la viande

A la suite d'une réunion qui a eu lieu en présence de M. le Préfet et des représentants du commerce de la viande, il a été convenu que les prix maxima de vente au détail de la viande de boucherie seraient établis comme suit :

Le kilog :

Bœuf : 420 francs morceaux à rôtir ou à griller sans os.

Veau : 490 francs morceaux sans os
: 420 francs filet et longe
: 380 francs morceaux avec os

Agneau : 420 francs morceaux à rôtir ou à griller.

Mouton : 380 francs morceaux à rôtir ou à griller.

Porc : 475 frs filet et côtelettes
475 frs rognon
450 frs échine pointe épaule
420 frs panne
403 frs lard, gras
428 frs poitrine
323 frs plat de côtes
504 frs jambon (sans os)
336 frs jambonneau derrière
294 frs jambonneau devant
168 frs pieds, queue.

Cette baisse représente un premier et important palier dans le plan établi par le Gouvernement pour assainir le marché de la viande.

Droguerie Paul BERNARD
63, Rue Droite
— SISTERON —

## LES SPORTS

### Saint-Auban bat Sisteron-Vélo 4 à 1

Dimanche dernier, sur terrain détrempé se jouait le premier tour de championnat de Provence 1re Division. Sur les touches un public assez nombreux assistait à ce match.

Sur l'appel de l'arbitre officiel les équipes se présentent et le coup d'envoi est donné. Les Sisteronnais prennent de suite la direction des opérations, mais ne tarderont pas à donner l'avantage à leurs adversaires. Le public n'assistera pas à un joli match, d'abord à cause du terrain et ensuite la partie fournie par les joueurs locaux. Cependant le goal Amayenc ainsi que Latil et Fabre feront une partie assez satisfaisante.

La partie débute à l'avantage des Sisteronnais qui obtiennent immédiatement deux corners. Mais ce n'est que feu de paille. Bientôt St-Auban s'organise et mènera les débats à sa guise jusqu'à la fin.. Deux buts seront réussis en première mi-temps et continuant leur pression, les visiteurs marqueront bientôt un troisième but. Sisteron réduit le score sur échappée, mais un quatrième but de Saint-Auban donnera une victoire aisée à l'équipe qui a le mieux joué au foot-ball.

—)o(—

Demain notre équipe première se déplacera à Senas pour disputer un match de championnat.

—)o(—

MATCH O. M. - REIMS

A l'occasion du match O. M.-Reims comptant pour le Championnat de France qui aura lieu à Marseille le 31 Octobre, la société sportive du « Sisteron-Vélo » met à la disposition des personnes qui désireraient y assister, un service de car qui partira de Sisteron le Dimanche 31 Octobre à 7 heures du matin.

Prix aller-retour 600 francs.

Prière de se faire inscrire dès à présent au siège de la société : Bar Léon, Rue de Provence.

PEDALE SISTERONNAISE

La saison cycliste est terminée dans toute les régions... et à peine commencée, si l'on peut dire, à Sisteron. Pourquoi ?

De fâcheux contre temps ont empêché le calendrier cycliste de se dérouler dans notre cité.

Pour que pareils faits ne se reproduisent pas, le bureau sortant invite tous les membres actifs, honoraires et amis des sports et de la petite Reine, a être nombreux Dimanche 24 Octobre, au siège Bar Léon, à la réunion qui aura lieu à 10 heures du matin.

Compte rendu moral et financier, renouvellement du bureau.

Présence indispensable. Cette note tient lieu de convocation.

Les coureurs sont priés de porter écrit avec les dates, leurs classements de la saison et ce qui leur est dû par la fédération pour qu'une réclamation soit faite.

## ECHOS... DE GACHE

ON S'EN VA

Il est agréable de constater qu'un certain nombre de Sisteronnais aimant bien leur pays, fortement sinistrés, puisque leur maison est complètement démolie, demandent actuellement le transfert de leur sinistre dans un autre pays, dans une grande ville, sur la Côte d'Azur, voire même en Amérique.

Ces braves gens ne se doutent de rien.

Ils estiment que notre ville est assez grande et que les habitants sont assez nombreux et ils ne trouvent pas normal qu'une Municipalité défende énergiquement tout transfert de sinistre. On ne peut pas laisser glisser une ville pour avantager certaines autres.

Peut-être que ces braves gens veulent imiter les Américains, à petites distances. Il n'y a qu'un défaut, c'est que les pierres n'ont pas été numérotées.

—)o(—

RECEPTION

Le passage du Général de Gaulle à Sisteron a produit plusieurs commentaires sur sa réception.

Les personnalités qui auraient dû recevoir le Général auraient dû être en toute sincérité, les dirigeants de la Société de Pêche de notre Ville « La Gaule Sisteronnaise » avec ses quelques 700 adhérents, tous armés de leur canne.

Là, au moins, pour des armes pacifiques, on ne peut pas trouver mieux, et comme cadeau 2 ou 3 kgs de truites.

Le Général de Gaulle aurait certainement terminé son petit discours par ces mots « Vive la République de la Gaule ».

—)o(—

CHASSE

A Sisteron, comme dans les autres pays, il y a des histoires de chasse. Des bons chasseurs, des mauvais, des jeunes, des vieux, tout pour constituer une société. Beaucoup vont à la chasse pour se distraire, d'autres par nécessité.

Parmi ceux que la distraction intéresse, il est un chasseur ne sachant pas chasser mais qui, un beau jour, retourne avec un lapin dans sa carnassière. A sa rentrée en ville, de suite il va chez un parent, chasseur émérite, et de lui faire constater la pièce tirée. L'apprenti chasseur est devenu fier de son coup de fusil et se classe déjà parmi les plus intrépides Tartarins. Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il va à la chasse sans chien.

Oui, mais... un bon chien vaut mieux que deux très gros rats...

O. LAVOIR.

## Elections

Le Conseil Municipal de Sisteron s'est réuni Dimanche dernier en vue de procéder à l'élection de sept délégués pour la nomination d'un Conseiller de la République des Basses-Alpes aux élections du 7 Novembre.

Sont délégués : Fauque Elie, Thélène André, Maffren Daniel, Peloux Gaston, Roman Jean, Chaix Edouard, tous S.F.I.O. ; Mme Arnaud Marie-Rose, Indépendante.

Sont délégués suppléants : Brémond Fernand, Julien Fernand, Rolland Justin, Paul Louis, Chautard Armand, tous S.F.I.O.

—)o(—

Délégués élus dans les Basses-Alpes :

S. F. I. O. 130
Soc. Ind, Rép. soc., Ind, gau. 96
P. C. 46
Rad. Soc. 36
Rad. Ind., Rép. Ind. 35
M. R. P. 25
R. P. F. 9
Total : 377.

Le collège électoral au complet devra comprendre 383 délégués, plus les conseillers généraux et les deux députés des Basses-Alpes.

Voici, à titre indicatif, les répartitions des sièges au Conseil général: S. F. I. O. 18 ; Communistes 6 ; Radicaux Socialistes 3 ; Républicains Indépendants 1 ; M. R. P. 2.
Total : 30.

## Carte du Combattant

(Guerre 1939-45)

Le Préfet, Président de l'Office Départemental des A. C. et V. G. communique :

Les conditions générales de la Carte du Combattant pour les opérations de guerre postérieures au 2 Septembre 1939, ont été fixées, mais les modalités d'application ne le sont pas encore entièrement.

C'est ainsi que :

1°) Les listes des unités combattantes des armées (de terre, mer et Air) celles des périodes de combat, ainsi que celles relatives à la Résistance, ne sont pas toutes établies.

2°) Les méthodes de consultation des autorités militaires qualifiées auxquelles les demandes de cartes devront être soumises par l'Office Départemental ne sont pas arrêtées et la composition des commissions départementales à constituer, ne le sont pas non plus.

3°) Aux termes de l'arrêté du 4 Mai, des textes ultérieurs fixeront les conditions applicables notamment aux Alsaciens-Lorrains (prisonniers déserteurs de l'armée allemande, insoumis et incorporés de force dans l'armée du Reich). Cette catégorie de ressortissants en résidence dans les Basses-Alpes devront attendre la parution de ces textes spéciaux les concernant, pour formuler leur demande.

Cependant — en ce qui concerne les autres ressortissants — les formules de demandes des cartes sont déjà imprimées et l'Office Départemental procède actuellement à la mise en place du contingent qui lui a été attribué, avec le concours des Associations d'Anciens Combattants, de Prisonniers de Guerre, de Déportés Politiques et de la Résistance, auxquelles leurs membres devront se procurer individuellement cette formule au Secrétariat de l'Office Départemental des A. C. et V. G. (ancien Evêché) à Digne.

Afin d'éviter des correspondances inutiles et des pertes de temps, ceux affiliés aux groupements ci-dessus, devront faire passer leurs dossiers, complétés par les pièces justificatives figurant au bas de chaque page de la formule de demande, à leur Association respective qui les transmettra à l'Office Départemental après les avoir vérifiées et régularisées s'il y a lieu.

Il est précisé à cette occasion, que la carte qui sera délivrée est la même que celle que détiennent les Anciens Combattants de la guerre 1914-18. Il va de soi que ceux déjà en possession de la dite carte au titre d'opération antérieure au 3 Septembre 1939, n'ont pas à solliciter une seconde carte qui ferait double emploi.

Les Résistants qui ont déjà déposé un dossier pour la carte spéciale du « Combattant Volontaire de la Résistance » devront remplir la nouvelle formule, car les conditions d'obtention sont différentes, à moins toutefois, qu'ils ne soient déjà en possession de la Carte du Combattant au titre d'opération de guerre antérieure au 3 Septembre 1939.

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

© VILLE DE SISTERON

# CHRONIQUE LOCALE

ARRESTATION. — La gendarmerie de Sisteron vient encore de mettre en état d'arrestation le nommé Richand Fernand, de Mison, pour vol de costumes commis au préjudice de M. Arnoux, confections à Sisteron.

ECOLE D'AGRICULTURE. — Les cours de l'Ecole d'Agriculture d'hiver de Digne reprendront le 17 Novembre. Leur durée est fixée à 4 mois.

Des bourses peuvent être allouées

Pour tous renseignements s'adresser à la Direction des Services Agricoles des Basses-Alpes, 6, Rue Beausoleil, à Digne.

DECLARATIONS DE RECOLTES DE CEREALES. — Pour pouvoir toucher la seconde partie (1.300 frs) de la prime d'ensemencement, les producteurs de blé et de seigle sont tenus de venir au plus tôt signer l'engagement de livraison et déclarer leurs besoins en semence pour la campagne de 1949.

S'adresser à la Mairie, bureau du ravitaillement.

DONS. — A l'occasion des mariages Guigou et Samuel, il a été versé à la caisse de l'Amicale des Anciens Combattants, par le 1er 250 francs et par le 2e 500 francs.

Le Conseil d'Administration adresse aux nouveaux époux ses très sincères remerciements et ses meilleurs vœux de bonheur.

—)o(—

La subdivision des Sapeurs-Pompiers de notre ville remercie sincèrement M. Victorin Imbert, Café de la Terrasse, pour don de 1.000 frs, ainsi que M. Teyssier, Rue de la Coste, également pour don de 500 fr.

Nos remerciements à ces généreux donateurs.

HYMENEES. — A l'occasion du mariage de M. Joseph Vollaire avec Mlle Claudine Collombon, domiciliés à Sisteron, il a été versé la somme de 500 francs à répartir comme suit : 250 francs pour les vieillards de notre hôpital-hospice, comme argent de poche, et 250 francs pour le goûter des vieux.

Au mariage de Mlle Carmen Capdevilla, domiciliée à Sisteron, avec M. Joseph Mior, domicilié à Sospel, il a été versé la somme de 300 frs pour le goûter des vieux.

Nos remerciements et meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

VARIETES - CINEMA

Samedi, soirée Dimanche, matinée
Actualités Documentaire
Dessins Animés

un grand film de guerre.

LES CINQ SECRETS DU DESERT

La semaine prochaine :

LA TERRE SERA ROUGE
film Norvégien

Dimanche, à 21 heures, Grand Bal avec le « Garty-Jazz » de Gap.

**A VENDRE :**

Agréable Petite PROPRIETE avec cabanon (eau et fruitiers) quartier de Mardaric.

ENTREPOT-GARAGE avec cave construit en maçonnerie de 16 m x 11 m et entrepôt annexe de mêmes dimensions, quartier des Combes.

CAMPAGNE à l'Adrech, avec cheptel et matériel de culture.

Le tout non loué.

S'adresser à Me BUES, notaire.

PETROLE LAMPANT. — Les demandes de bons de pétrole pour le 4e trimestre 1948 seront reçues dès aujourd'hui à la mairie, service du ravitaillement. Peuvent prétendre à des bons les foyers qui n'ont pas l'électricité ou les foyers dont les dépendances (écuries caves) ne sont pas électrifiées. Jusqu'à nouvel avis, aucune allocation ne sera accordée pour motif de coupure de courant.

Les besoins professionnels sont servis directement par la Préfecture (service des carburants).

MENUISERIE — EBENISTERIE
REYNAUD et BURLE
La Coste — SISTERON

informent la population qu'ils viennent d'ouvrir un Service de Pompes Funèbres et qu'elle trouvera dans leur atelier les fournitures et cercueils tous bois.

Toutes les formalités pour les obsèques seront assurées par leur soin.

FAMILLE SISTERONNAISE. — DON. — Il a été versé 250 francs à la caisse de l'association à l'occasion du mariage Guigou-Brémond.

Remerciements et meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Un don de 60 francs a été fait par M. Ravel Roger à la caisse de l'Association. Sincères remerciements.

COTISATIONS. — Il est rappelé aux adhérents de la « Famille Sisteronnaise » qu'ils doivent s'acquitter au plus tôt de leur cotisation 1948.

ALCOOL A BRULER. — Les bons d'alcool à bruler du 4e trimestre seront distribués jusqu'à aujourd'hui Samedi 23 Octobre. Passé cette date les retardataires ne seront servis que le mois suivant.

Les estivants et les passagers ne seront pas servis.

On nous communique avec prière d'insérer :

VIEUX TRAVAILLEURS

Dans leur dernière réunion, les anciens salariés, assurés obligatoires, retraités des retraites ouvrières et Assurances Sociales des deux sexes de Sisteron, ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Considérant que les hausses sans arrêt sur les prix des vivres et autres sont trop souvent pratiquées sans vergogne par l'esprit de lucre et de cupidité de certains producteurs et intermédiaires divers ;

Que cette procédure immorale et le hideux marché noir mettent de plus en plus en péril la vie des vieux salariés, assurés obligatoires retraités des deux sexes, vu le taux de retraite tout à fait dérisoire et mesquin qui leur est servi par la Caisse-Vieillesse, pourtant pourvue d'un nombre respectable de milliards provenant des cotisations de salariés versées à la Sécurité Sociale ;

Que des minuscules augmentations allouées par intermittence leur sont payées avec 3 à 5 mois de retard, alors que dans ces délais le prix des vivres et divers ne cessent de subir des hausses considérables qu'ils ne peuvent aborder, n'ayant pas les avances nécessaires pour attendre ;

Considérant, d'autre part, que les Ministères et Assemblées qui se sont succédées depuis la Libération n'ont jamais voulu faire aucun effort appréciable pour donner une retraite décente si souvent réclamée par les vieux, pour les aider du mieux dans leur pouvoir d'achat devenu complètement nul ;

Que, pour élever copieusement leurs traitements, les membres des Assemblées de la République savent toujours où trouver les fonds nécessaires, qu'ils ne veulent pas trouver dans la Caisse-Vieillesse lorsqu'il s'agit d'élever la retraite des vieux travailleurs ayant donné jadis le bon exemple en cotisant aux R. O. et Assurances Sociales lors de l'application des lois à ce sujet ;

Que, sans être jaloux, ils constatent avec amertume que la générosité du Gouvernement avantage plutôt les jeunes que les vieillards infortunés ;

Que des faits qui précèdent il résulte que la vie de ces derniers devient insupportable, jusqu'à les conduire involontairement à une mort trop lente qu'ils sont en droit de supposer préméditée en haut-lieu ;

Que devant cette douloureuse épreuve, seule leur reste la ressource de la mendicité ou du suicide ;

Pour ces motifs :

Les vieux travailleurs salariés, assurés obligatoires retraités des deux sexes, de Sisteron, demandent d'urgence aux Pouvoirs Publics le droit de vie ou de mort, soit en leur accordant les moyens de vivre décemment, soit à défaut, la création d'un abattoir ou chambre à gaz afin de les débarrasser, de guerre lasse, de leur vieillesse et mettre ainsi un frein à leurs souffrances morales.

De même suite, regrettent sincèrement d'avoir tant travaillé dans leur vie, même sans le secours d'aucune allocation de l'Etat, et constatent, avec peine, que leur titre de travailleur salarié n'a servi, dans leurs vieux jours, qu'à les précipiter dans une impasse qui leur prouve, hélas trop tard, que le travail servile, honnête et à gain modeste n'a pas été un trésor pour eux.

Décident d'adresser cet ordre du jour à M. le Président de la République, à M. le Président du Conseil des Ministres et à MM. les Présidents de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République.

Ainsi délibéré, ils se séparent au cri de : « Vive la IVe République, dite démocratique, sociale et humanitaire.

Pour les vieux ci-énoncés :
**Leur Délégué : A. P.**

AVIS A NOS ABONNES. — Les abonnés à « Sisteron-Journal » dont l'abonnement expire courant Octobre sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas subir de l'interruption dans la réception du Journal.

Ils peuvent verser le montant de leur abonnement à notre Compte Postal 156-36 Marseille.

**A VENDRE :**

VESTE longue agneau blanc, état neuf.

S'adresser au Bureau du Journal.

FAUBOURG DE LA BAUME. — Dimanche 24 Octobre 1948, à 13 h., Concours de Pétanque par équipes de 3 joueurs, organisé par le Comité des Fêtes de la Baume, avec la participation des cafetiers et de la Boule Sisteronnaise.

Le concours est ouvert à tous joueurs.

Prix : 1.500 francs plus les mises fixées à 100 francs par équipe.

CONTROLE DES PEPINIERES. — Il est rappelé que, en exécution de l'ordonnance du 2 Novembre 1945 les producteurs de plants d'arbres fruitiers destinés à la vente, qu'ils soient pépiniéristes ou non, doivent obligatoirement être inscrits au contrôle phytosanitaire.

Les revendeurs de plants sont soumis aux mêmes obligations.

Pour tous renseignements s'adresser au Service de la Protection des Végétaux, 3, Rue Saint-Jacques à Marseille.

**A VENDRE :**

MOTO bon état.

S'adresser BURLE, Valernes.

RAMONAGE

Il est rappelé aux personnes qui désirent faire ramoner leur cheminée qu'elles doivent se faire inscrire chez M. CANO, Plombier, Place de la Pousterle, jusqu'à la fin du mois.

Passé cette date aucune demande ne sera acceptée.

A signaler que le prix fixé pour une cheminée est de 230 francs. (Au dessus de deux dans le même immeuble, réduction de 15 0/0).

Il sera délivré un reçu certifiant le passage du ramoneur.

## ETAT-CIVIL

du 15 au 22 Octobre 1948

Naissance : Pierrette Suzanne Imbard, Avenue de la Libération.

Mariage : Joseph Mior, chef monteur électricien à la Société des grands travaux d'éclairage et de force à Marseille, domicilié à Sospel et Maria Carmen Capdevilla Fornts, s. p., domiciliée à Sisteron.


Vous trouverez chez...

**C. FIASTRE**
22, Rue Saunerie

TOUT ce qui concerne
L'ELECTRICITE

Cuisinières, Chauffe-eau, etc...
Moteurs Electriques bobinés cuivre
Groupes Electro-Pompes
Grand Choix de Lustrerie, etc....
INSTALLATIONS ELECTRIQUES
sous fil cuivre
— REPARATION —
T. S. F.
Agence « RADIOLA-RALLY », etc...
Vente — Réparation

*EN VENTE :*
**Droguerie Paul BERNARD**
SISTERON

**Chez MUSSO** Rue Saunerie SISTERON
Spécialité ARTICLES DE TRAVAIL
Hommes et Femmes
Dépositaire de la Maison
« Adolphe LAFFONT - Lyon »
GRAND CHOIX DE COSTUMES
Hommes et Enfants
TISSUS EN TOUS GENRES
— Un coup d'œil s'impose —
PRIX ET QUALITE
Pour la rentrée des classes
Assortiment de Blouses d'enfant en tous genres.
Pour l'Hiver
Vêtements de cuir et canadiennes

*PROPRIETAIRES...*
Obtenez des cours élevés
en plantant des arbres fruitiers
à maturité échelonnée.
*LES PEPINIERES FRUITIERES DE LA DURANCE*
MOULINS DE LA CAZETTE
Tél. 15 SISTERON Tél. 15
vous offrent un choix important de
PECHERS, POIRIERS, POMMIERS
CERISIERS, etc...
dans les meilleures variétés nouvelles et commerciales.
Authenticité garantie
de la variété et du porte greffe
Plants obtenus sous
le contrôle phytosanitaire de l'Etat
PRIX AVANTAGEUX
Avant tout achat, consultez-nous
et venez visiter nos pépinières.

MONUMENTS FUNERAIRES
Escaliers — Eviers — Carrelages
Plaques et Livres en marbre
Gravure
**Marbrerie R. CAFFIN**
Rue des Combes — SISTERON
Devis gratuit sur demande.

REOUVERTURE DU
**Garage Brun & Fabre**
Cours Melchior-Donnet
SISTERON — Téléphone 26
Toutes Réparations
Outillage Moderne
Huiles, Essence, Gazoil, Pneus
Concessionnaire : SIMCA
DELAHAYE, UNIC BERNARD
Camions de 3 T. 500 à 18 Tonnes
Diesel et Essence
— LIVRAISON RAPIDE —

**Pas de Piqûres**
Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices
*Un Dépuratif à base de Plantes*
« Le Sérum Végétal de Vergons »
EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes
Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE
Brochure et Renseignements
sur demande

Vous placeriez volontiers de l'argent à condition de pouvoir le retirer très vite en cas de besoin.
**Achetez des**
**BONS DU TRÉSOR**
**à**
**intérêt progressif**
Trois mois après l'émission ils sont remboursables à vue sans aucune formalité. Si vous les conservez, le taux d'intérêt augmente de trimestre en trimestre.
**Prix d'émission : 9.950 francs**
*remboursables*
après 3 mois à 10.000 frs
après 6 mois à 10.060 frs
après 9 mois à 10.130 frs
après 12 mois à 10.200 frs
après 15 mois à 10.290 frs
après 18 mois à 10.390 frs


Etude de Me Guillaume BUES
Notaire à SISTERON

Aux termes d'un acte reçu par Me BUES, notaire à SISTERON, le quatorze Octobre mil neuf cent quarante huit, la Société à responsabilité limitée « AUX MEUBLES SISTERONNAIS ET ARTICLES FUNERAIRES » au capital de Cent Cinquante Mille Francs, dont le siège social est à SISTERON, Rue Droite, numéro 57, a donné à bail pour une durée d'une année renouvelable d'année en année, par tacite reconduction, sauf préavis donné trois mois à l'avance par l'une ou l'autre des parties, à Monsieur Marcel Vincent PERRONE, marbrier, demeurant à SISTERON, le fonds de commerce de fournitures d'articles funéraires sis et exploité à SISTERON, Rue Droite, numéro 59.

Monsieur PERRONE, locataire, exploitera à l'avenir le fonds de commerce à lui loué sous sa responsabilité exclusive à l'égard des tiers.

BUES, notaire.

Société à responsabilité limitée
AUX MEUBLES SISTERONNAIS
ET ARTICLES FUNERAIRES
au capital de 150.000 francs
dont le siège social est à SISTERON
Rue Droite, No 57

Suivant délibération extraordinaire des porteurs de parts de la société, en date du vingt trois Juin mil neuf cent quarante huit, Monsieur Georges BERNENGO, commerçant, demeurant à SISTERON, rue Droite, numéro 57, a été nommé gérant de la société avec les pouvoirs les plus étendus, en remplacement de Monsieur Aubert Garibaldi MUGNAI.

La présente insertion est faite en vue d'aviser les tiers qu'il a seul la signature sociale.

Pour Extrait :
**Le Gérant : BERNENGO.**


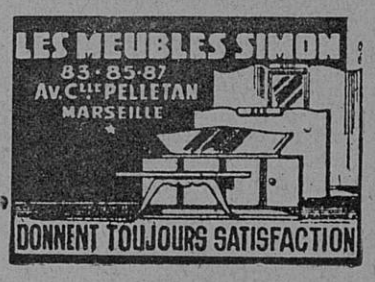



Etude de Me BUES Guillaume
Notaire à SISTERON

Aux termes d'un acte reçu par Me BUES, notaire à SISTERON, le quatorze Octobre mil neuf cent quarante huit, la société à responsabilité limitée « AUX MEUBLES SISTERONNAIS ET ARTICLES FUNERAIRES » au capital de Cent Cinquante Mille Francs, dont le siège social est à SISTERON, Rue Droite, numéro 57, a renouvellé à Monsieur Georges BERNENGO, commerçant, demeurant à SISTERON, Rue Droite, numéro 57, le bail qu'elle lui avait consenti, suivant acte reçu par Me BUES, notaire sus-nommé, les vingt six et trente Août mil neuf cent quarante sept.

Le dit bail, d'une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf préavis donné trois mois à l'avance par l'une ou l'autre des parties, prendra effet à compter du quinze Octobre mil neuf cent quarante huit, et est limité à l'exploitation du fonds de commerce de Menuiserie-Ebénisterie sis et exploité à SISTERON, Rue Droite, numéro 57, à l'exclusion du fonds de fournitures d'articles funéraires qu'il avait également en location jusqu'au quinze Octobre dernier.

Monsieur BERNENGO exploitera le fonds de commerce à lui loué, sous sa responsabilité exclusive à l'égard des tiers.

BUES, notaire.


**Sisteron — Imprimerie LIEUTIER**
**Le Gérant : Marcel LIEUTIER**


© VILLE DE SISTERON